

Madame Johanna ROLLAND
Présidente de Nantes Métropole
Maire de Nantes
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes Cedex 9

Lettre ouverte

Objet : Lettre ouverte *des syndicats CGT ville de Nantes, Nantes Métropole et UFICT CGT* aux candidates et candidats aux élections municipales

Madame la Maire-Présidente,

Les prochaines élections municipales détermineront les orientations qui façonnent pour les années à venir, la vie quotidienne de nos collectivités et de leurs habitants.

En tant qu'agents territoriaux, notre fonction est de mettre en œuvre au quotidien la réponse aux besoins des usagers. Nous sommes un rouage indispensable du lien entre les choix et décisions politiques prises par l'assemblée délibérante et la réponse aux besoins. C'est la raison pour laquelle il nous semble essentiel de nous adresser à celles et ceux qui mènent campagne pour devenir nos futurs employeurs.

Pour nous, agents territoriaux et syndicalistes CGT, il y a un rapport essentiel entre la qualité du service public, le niveau de prise en charge et de réponse aux besoins et nos conditions de travail. Nos missions sont aujourd'hui fragilisées par des politiques d'austérité imposées sur le plan national, qui réduisent les moyens des collectivités, remettent en cause le statut des agents et affaiblissent la démocratie locale.

C'est la raison pour laquelle la défense du service public nous concerne tout autant que nos carrières, et nos revendications statutaires. A la CGT, nous considérons que notre statut de fonctionnaire est intrinsèquement lié à la forme des services publics. C'est pourquoi nous affirmons que ceux qui présentent notre statut comme rigide, comme un carcan, sont ceux qui y voient un obstacle aux privatisations et autres délégations de service public.

Le premier ministre Lecornu a indiqué dans son discours de politique générale qu'il entendait développer les « libertés normatives », c'est-à-dire poursuivre la politique de différenciation territoriale instaurée par Emmanuel Macron depuis sa première élection.

Ainsi, il nous paraît essentiel de rappeler qu'en qualité d'agents territoriaux, nous sommes profondément attachés :

- **à un service public fort**, garant d'égalité, de solidarité, de continuité, et de proximité ;
- **au statut de la fonction publique territoriale** fondé sur la neutralité, l'impartialité, la responsabilité, les qualifications des agents ;
- **à la libre administration des communes**, qui ne peut s'entendre que dans le respect des lois, règlements qui garantissent l'égalité des droits des usagers et les conditions de travail et de carrière des agents ;
- **à la reconnaissance du travail accompli**, souvent dans l'ombre, mais toujours au service des habitants.

Nous refusons la privatisation rampante des services publics locaux, la fragmentation du territoire, et la déréglementation qui transforme nos missions d'intérêt général en prestations soumises à la rentabilité.

Force est de constater que ces politiques ont des conséquences désastreuses pour nos collectivités, à tel point que le « Rapport annuel sur l'état de la Fonction publique » (2025) pointe une croissance modérée des effectifs, mais une forte progression des contrats précaires, et le maintien des difficultés structurelles d'attractivité. Les conclusions de ce rapport officiel mettent en lumière une dépendance accrue aux contractuels, une stagnation du pouvoir d'achat et des enjeux majeurs liés au vieillissement des agents, préconisant une

nécessaire et urgente révision du modèle de gestion des ressources humaines territoriales afin de résoudre la montée de la précarité, de garantir la stabilité professionnelle et de préserver la qualité du service public local en France.

Ce n'est pas nous qui le disons ! En ce qui nous concerne, nous voyons dans cette dégradation les conséquences directes de la désastreuse loi dite de Transformation de la fonction publique, que nous ne cessons de dénoncer depuis son adoption.

Nous avons parfaitement conscience que notre revendication d'abrogation de cette loi inique contre les personnels a une portée nationale. Cependant, en tant qu'élu, en tant qu'employeur nous vous demandons de prendre toutes les dispositions possibles localement pour en atténuer la logique et les conséquences. C'est pourquoi, nous vous demandons de vous engager clairement à :

1. Garantir le maintien et le développement des services publics de proximité dans vos programmes et budgets.
2. Préserver et améliorer le statut et les droits des agents territoriaux, gages d'un service public impartial et de qualité.
3. Titulariser tous les personnels de catégorie C qui peuvent l'être.
4. Ne recruter de personnel contractuel que dans des situations ponctuelles et justifiée par la continuité du service public et permettre à ces collègues de préparer les concours de la Fonction publique territoriale.
5. Refuser les logiques d'externalisation et de sous-traitance qui fragilisent les emplois et le contrôle démocratique.
6. Respecter les instances paritaires, CST, F3SCT... au sein de la collectivité et écouter les revendications et propositions des agents et de leurs représentants.
7. Investir dans la formation, l'emploi statutaire et la qualité de vie au travail, afin d'assurer l'attractivité du service public local.
8. Maintenir les financements du COS et aller vers un CASC dans l'intérêt de l'ensemble des agents
9. Soutenir une politique nationale de réengagement financier de l'État dans les collectivités, pour en finir avec l'austérité territoriale.

Les collectivités sont les premiers échelons de la République, ceux qui incarnent le mieux la proximité et la réponse aux besoins des usagers, mais sans des agents territoriaux reconnus, respectés et écoutés, **il n'y a pas de service public**, et donc **pas de collectivités au service de tous**.

Nous vous invitons à placer, au cœur de vos engagements, la défense du service public et des agents territoriaux. Nous serons attentifs à vos positions et à vos actes, car **l'avenir des collectivités et du service public dépend aussi de vous**.

Localement, nous vous rappelons les thématiques que nous souhaitons voir dans les chantiers prioritaires de nos collectivités :

- revalorisation du régime indemnitaire emploi et grade
- Création d'équipes volantes titulaires dans les directions où les besoins sont récurrents et impactants pour la qualité du service public rendu, et d'équipes volantes transverses ,
- Suppression des ratios qui freinent les déroulements de carrière,
- Réouverture de négociations sur la PSC, revalorisation de la partie prévoyance et ouverture de négociations sur la partie santé.
- Financement du Comité des Œuvres Sociales
- Mise en place de concours et prépas internes pour les métiers dis « en tension »
- Fin des externalisations (entretien des locaux, stationnement payant, gestion des machines de l'île avec la SPL du voyage à Nantes, la gestion du château des ducs de Bretagne, gestion du mémorial de l'abolition de l'esclavage, gestion de la politique touristique métropolitaine...)
- l'entretien et la rénovation des bâtiments et le maintien des moyens pour faire fonctionner les services publics.

Nous vous adressons, Madame la Maire-Présidente, nos salutations distinguées.

Pour la CGT,

